

La prescription en kinésithérapie : Afin d'éviter les conflits d'interprétation

CABINET MEDICAL DE LILLE

✓ Docteur Jean-Marc Dupont

Médecine Générale

✓ 100 avenue du docteur

80200 Péronne



(Tél : 03.20.14.22.14)



(e-mail : contact@urps-mk-hdf.fr)

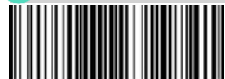
(site internet : www.urps-mk-hdf.fr)



N° ADELI : 0000000000



N° RPPS : 000000000000



✓ Le 10/01/2019

✓ Mme Mercier Christine

✓ (AT ou MP)

✓ Bilan et rééducation si nécessaire

✓ OU Rééducation de la zone à traiter

✓ OU Nature de la pathologie

✓ (Week-end et jours fériés)

✓ (A domicile)

✚ (Nombre de séances et fréquence)

~~Quantité suffisante pour (QSP)~~

~~A renouveler~~

✓ Signature du prescripteur



Obligatoire



(Facultatif)



~~Ne doit pas figurer~~

Ordonnance bizone

Articles L. 322-3, 3° et 4°, L. 324-1 et R. 161-45 du Code de la sécurité sociale.



Identification du prescripteur

(Nom, Prénom et identifiant)

Docteur Dupont Jean-Marc

01OMNIPRATICIEN



N°ADELI : 0000000000



N° RPPS : 000000000000

Identification de la structure

(Raison sociale du cabinet, de l'établissement, FINESS ou SIRET)

100 avenue du docteur

80200 Péronne



Identification du patient

(Nom de famille (de naissance) suivi du nom d'usage (facultatif et s'il y a lieu)) (à compléter par le prescripteur) :

Madame Mercier Christine



N° d'immatriculation (à compléter par l'assuré) :

2 68 10 59 114 418 83

Prescriptions relatives au traitement de l'affection de longue durée reconnue (liste ou hors liste)

(AFFECTION EXONERANTE)



Date : 01/01/2019



Bilan et rééducation si nécessaire



OU Rééducation de la zone à traiter



OU Nature de la pathologie



(Week-end et jours fériés)



(A domicile)



(Nombre de séances et fréquence)

~~Quantité suffisante pour (QSP)~~~~A renouveler~~

Prescriptions SANS RAPPORT avec l'affection de longue durée

(MALADIES INTERCURRENTES)



Signature du prescripteur



Obligatoire



(Facultatif)

~~Ne doit pas figurer~~